DLP -7-3-61 053382

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

2ème supplément au bulletin N° 5 de Février 1961

INFORMATIONS

CULTURES FRUITIERES

MONILIA DE L'ABRICOTIER: Nous rappelons que le second traitement contre cette maladie doit être appliqué peu avant l'ouverture des premières fleurs (stade D figuré sur le bulletin N° 5). A ce stade on pourra encore utiliser un produit cuprique.

TAVELURE SUR POIRIER: Certaines formes de conservation hivernale (conidies) observées seulement sur le poirier, sont susceptibles de contaminer feuilles et fleurs dès leur apparition. L'avance de la végétation et la persistance de températures élevées obligent à prévoir assez prochainement l'application d'un 1er traitement. Il devra être appliqué dès que les boutons floraux seront visibles au sommet du bourgeon éclaté (stade C3 à D de Fleckinger).

Les bouillies cupriques sont plus spécialement conseillées pour ce traitement préfloral.

TEIGNE DU CERISIER: Un traitement devra être appliqué dès l'apparition du bouton floral (stade C de Baggiolini). Jusqu'à ce stade, on pourra utiliser les colorants nitrés seuls ou les huiles jaunes de pétrole ou le D.D.T. à toutes températures, ou si la température à l'ombre dépasse 18°, les oléoparathions et oléomalathions. Au delà de ce stade, on se limitera aux trois derniers produits, dans les mêmes limites de température.

CULTURES DIVERSES

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE (bassins de la Drôme, du Roubion et de l'Ardèche)

Un 1er traitement devra être appliqué dès réception contre cet insecte dont les dégâts sont maintenant bien connus dans la région. On se limitera aux lavanderaies atteintes les années précédentes.

On utilisera un produit à 10% de D.D.T. à raison de 20 à 45kgs/ha suivant le volume des touffes.

CHARANCON DE LA TIGE et GROSSE ALTISE DU COLZA: Le second ravageur se révélant cette année le plus actif, si le traitement conseillé en février n'a pas encore été appliqué, on se limitera lors de son exécution aux produits suivants en pulvérisation:
- Lindane ou Parathion à raison de 500gr à l'hectare de matière active
- Dieldrine à raison d'1kg/hectare de matière active
- Toxaphène à raison de 225gr/hectolitre de matière active

Ce dernier produit pourra également être utilisé en poudrage à raison de 2kg500 à l'hectare de matière active.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux: A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles: P.LATARD

P295

RECTIFICATION: A la liste des produits conseillés pour le traitement contre la Cloque du pêcher, ajouter: ZIRAME

P 296